



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 10

Réunion du mardi 21 septembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARIS – STADE FILLETES BIS – NNI 75 118 05 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 17/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 13/08/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 21/06/2017
- Rapport de visite du 17/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T6 SYN jusqu'au 21/09/2031

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BOISSISE LE ROI – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 77 040 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 jusqu'au 18/03/2010.

Installation visitée par M. LAMBERT, membre de la C.D.T.I.S. du district de la Seine et Marne, le 20/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 20/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T5 jusqu'au 21/09/2031.

LE MESNIL SAINT DENIS – COMPLEXE SPORTIF GUY LEFEVRE N°2 – NNI 78 397 01 02

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 03/01/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., ainsi que M. LEDUC et M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 08/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 19/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 21/09/2031. A réception des tests in-situ ce terrain pourra prétendre à un classement T6 SYN.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.2. Confirmations de niveau de classement**LE MESNIL SAINT DENIS – COMPLEXE SPORTIF GUY LEFEVRE N°1 – NNI 78 397 01 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/01/2021.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 08/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 19/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 21/09/2031.

LES ULIS –STADE JEAN-MARC SALINIER N°1 – NNI 91 692 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T3 jusqu'au 08/09/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 16/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 16/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 16/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 jusqu'au 21/09/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BRY-SUR-MARNE – PARC DES SPORTS MAISON ROUGE – NNI 94 015 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 jusqu'au 13/09/2021.

Installation visitée par M. CARRETO, membre de la C.D.T.I.S. du district de Seine et Marne, le 23/08/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 23/08/2021 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite du 23/08/2021

Afin de pouvoir proposer le classement de cette installation, la C.R.T.I.S. demande à la mairie de Bry-sur-Marne de fournir les plans du terrain et des vestiaires.

ATHIS MONS – COMPLEXE SPORTIF ADP ORLY SUD – NNI 91 027 02 01

Cette installation sportive était retirée du classement depuis le 17/11/2020.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 08/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 08/06/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 21/09/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement**CHATENAY-MALABRY – STADE DES BRUYERES N°1 – NNI 92 019 02 01**

Reprise de dossier.

La Commission prend note du courrier de la mairie de Chatenay-Malabry concernant les tests in-situ.

En l'absence de tests in-situ récents, le terrain restera classé en Niveau T7.

Dès la réception des tests, le classement correspondant à l'installation pourra être prononcé.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)****MALAKOFF – COMPLEXE SPORTIF LENINE N°1 – NNI 92 046 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 10/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MARTIN, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 10/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 187 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.94.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.86.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/09/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**LE BLANC MESNIL – STADE JEAN BOUIN N°1 – NNI 93 007 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 20/10/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 16/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 16/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 405 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.63.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.82.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/09/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**Courriel de CESSON et VERT SAINT DENIS**

Courriel de la Mairie demandant de peindre en bleu les lignes du terrain suite à un problème d'approvisionnement de peinture blanche.

La Commission, conformément à l'article 3.8.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de 2021 refuse cette demande puisque les lignes du terrain à 11 doivent être tracées obligatoirement en blanc.